

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **31 mars 2023** à 20h00 selon convocation en date du 27 mars 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N° 2023-021 : Affectation du Résultat - Budget Station-Service

Le Conseil Municipal,


Après avoir entendu ce jour le compte administratif du budget de la station-service de l'année 2022 et après en avoir délibéré :

⇒ Décide d'affecter au budget primitif 2023, le déficit de fonctionnement au compte D 002 pour un montant de **1 200.83 €**.

⇒ Décide d'affecter au budget primitif 2023, le solde d'exécution d'investissement reporté du 31/12/2022 au compte R 001 (excédent d'investissement) pour un montant de **19 784.49 €**.

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de Ligniac, le 3 avril 2023

Membres	13
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 
ID : 019-211911300-20230331-DCM2023021-DE

Au registre sont les signatures

